

Le 30 juin 2023

AUX PARENTS DE NOS ÉLÈVES ET AUX ÉLÈVES  
DE LA 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> SECONDAIRE

Bonjour chers parents et élèves,

L'équipe-école se fera un plaisir de poursuivre l'accompagnement de votre enfant en 2023-2024 et ainsi, le mener vers la réussite.

La communication école-famille est un élément auquel nous croyons beaucoup. Nous profitons donc de ce premier contact pour vous livrer des informations importantes en vue de la prochaine année scolaire.

Nous vous invitons également à consulter notre site internet <https://ecole-secondairerogercomtois.cssc.gouv.qc.ca/> afin de prendre connaissance des divers documents et formulaires à remplir pour 2023-2024. Veuillez noter qu'il est obligatoire de remplir le formulaire d'engagement.

**En cas de refus de signer ledit formulaire d'engagement, soit de la part du jeune, soit de la part du responsable de l'enfant (père, mère, tuteur/tutrice), l'élève ne pourra pas fréquenter notre école. Il est donc primordial d'en faire une lecture attentive, d'en discuter et d'en comprendre la portée en famille.**

Voici en rafale quelques informations que nous voulons soumettre à votre attention :

1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Nous pouvons déjà annoncer que l'assemblée générale annuelle des parents aura lieu le **mercredi 13 septembre 2023, à 19 h**, à l'Agora de l'école. L'ordre du jour vous parviendra au cours du mois de septembre par courriel. Réservez déjà votre soirée, nous vous attendons en grand nombre.

2 PAIEMENT

Nous vous rappelons que la facture sera disponible sur le Portail Parents à compter de la mi-août 2023 et doit être acquittée par **PAIEMENT INTERNET « PAIEMENT EN LIGNE »** (voir *Annexe 7*), selon les modalités des frais scolaires 2023-2024. Lors de l'accueil administratif vous pourrez uniquement payer par paiement direct ou carte de crédit.

3 AGENDA SCOLAIRE

L'agenda demeure un outil essentiel à la réussite de l'élève et à la communication entre les intervenants et les parents. Une emphase particulière sera mise sur l'utilisation de l'agenda par l'équipe-école dès la rentrée.

4 COMMUNICATION AUX PARENTS

Le moyen privilégié, par l'école, pour la communication avec les parents est le courriel. Nous vous invitons à informer votre secrétariat de niveau de tout changement relatif à votre adresse électronique.

## 5 COORDONNÉES DE L'ÉCOLE

Vous trouverez les coordonnées du personnel de l'école sur notre site Internet (absences, secrétariat, direction, etc.). Pour accéder à la liste téléphonique [cliquez ici](#).

## 6 HORAIRE DES COURS ET CALENDRIER SCOLAIRE

Prenez note que l'horaire régulier des cours est le suivant : **A.M. : 9 h 10 à 12 h 00**  
**P.M. : 13 h 25 à 16 h 15**

De plus, vous trouverez le calendrier scolaire sur le site internet de l'école.

## 7 SITE WEB ET PAGE FACEBOOK

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site Web de l'école tout au long de l'année scolaire : <https://ecole-secondairerogercomtois.cssc.gouv.qc.ca/>. Le site Web du centre de services scolaire vous informe également sur plusieurs sujets en lien avec le cheminement de votre enfant : <https://cssc.gouv.qc.ca/>. Le Portail Parents est accessible au : <https://portailparents.ca>. (voir Annexe 6). De plus, nous vous invitons à vous abonner à la page Facebook de l'école qui s'intitule : École secondaire Roger-Comtois « site officiel ».

## 8 GARDE-ROBE SCOLAIRE

Dès le 29 août 2023, les élèves devront se présenter à l'école vêtus selon le respect de la politique vestimentaire en vigueur. Vous trouverez toutes les informations relatives à la garde-robe scolaire sur notre site Internet [cliquez ici](#).

## 9 ASSURANCES

Le centre de services scolaire ne dispose pas d'un plan d'assurances couvrant tous les risques inhérents aux activités normales et régulières qui se déroulent à l'école (sport, éducation physique et à la santé, etc.). Il vous appartient donc de vous en procurer une si vous le jugez approprié.

## 10 HORAIRE ET DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE D'ACCUEIL ADMINISTRATIF

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'horaire et du déroulement de la journée d'accueil joints dans le présent document. Nous vous informons que la présence du parent n'est pas obligatoire pour cette journée. L'élève peut venir seul ou avec **un** membre de sa famille. Nous vous demandons de vous assurer de respecter l'horaire afin que votre enfant débute son année scolaire à la date prévue (29 août 2023), avec en main tout ce dont il a besoin. Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter à la date prévue, veuillez svp, communiquer avec votre secrétariat de niveau le plus rapidement possible. Merci de votre collaboration!

## 11 TRANSPORT SCOLAIRE

Pour de l'information sur le transport scolaire ou pour procéder à une inscription, veuillez [cliquez ici](#).

En terminant, permettez-moi de vous souhaiter, au nom de l'équipe-école, un bel été et de formidables vacances. Au plaisir de vous accueillir à la rentrée!



Laurie L'Héroult

Directrice

## Horaire de l'accueil administratif

Pour la rentrée 2023, il y aura une journée d'accueil administratif pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire (voir tableau ci-dessous ainsi que le déroulement de l'accueil administratif au verso).

**À votre arrivée, veuillez svp, vous présenter à la porte 3.**

Niveau	Date	Heure
1 <sup>re</sup> secondaire	Lundi 28 août 2023	9 h 00 à 14 h 00
2 <sup>e</sup> secondaire	Jeudi 24 août 2023	9 h 00 à 13 h 00
3 <sup>e</sup> secondaire	Jeudi 24 août 2023	13 h 00 à 16 h 00
4 <sup>e</sup> secondaire	Vendredi 25 août 2023	9 h 00 à 12 h 00
5 <sup>e</sup> secondaire	Vendredi 25 août 2023	13 h 00 à 16 h 00

# Déroulement de l'accueil administratif

## Pour les élèves de 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire

### Notes :

- Il n'y a pas de transport scolaire lors de la journée d'accueil.
- Le service de transport scolaire débutera le 29 août 2023.
- Ton laissez-passer pour le transport scolaire sera disponible sur Internet seulement en se rendant à l'adresse suivante : <https://cssc.gouv.qc.ca/> et clique sur le bouton « **Trouver mon autobus** ».

Nous t'accueillerons à la porte réservée à l'entrée des élèves (porte 3).

Nous te demandons aussi d'apporter ton sac d'école lors de cette journée pour faciliter la récupération de tes manuels scolaires.

Une équipe sera à ta disposition pendant cette journée pour te permettre d'explorer ton nouvel environnement :

- 1- Recevoir ton HORAIRE (si disponible).
- 2- Prendre possession de ton AGENDA et de tes MANUELS.
- 3- Prendre possession de ton CASIER et déposer tes effets scolaires dans celui-ci si tu le souhaites. N'oublie pas ton cadenas, car l'école n'en prête pas.
- 4- Prendre la photo pour la carte étudiante par la firme Photographie Studio Familial.
- 5- Faire une visite guidée de ton nouvel environnement (si nécessaire).

\*\*\* Nous te rappelons que tu peux venir seul ou avec un membre de ta famille. \*\*\*



## PAIEMENT DES FRAIS SCOLAIRES 2023-2024

Voici les modalités de paiement des frais scolaires de votre enfant pour 2023-2024 :

**Le mode de paiement à privilégier est le paiement internet** via votre institution financière\* voir *l'annexe 7* dans les documents de la rentrée sur notre site internet. Celui-ci est rapide et met à jour votre état de compte sur le portail-parents dans les 48 hrs ouvrables suivant votre paiement. De plus, vous pouvez payer le montant souhaité à la date qui vous convient **en respectant les échéanciers de paiement** ci-dessous. Il est possible également de payer par paiement direct ou par carte de crédit dans les bureaux de l'administration à l'école à compter du 22 août 2023.

*Veillez noter que depuis l'année scolaire 2020-2021, les paiements en argent comptant et par chèque ne sont plus acceptés.*

Il vous est possible de faire les paiements des frais scolaires de votre enfant **jusqu'à concurrence de trois versements** (paiement internet / débit / crédit) :

- **1<sup>er</sup> versement au plus tard le 21 août 2023**
- **2<sup>e</sup> versement au plus tard le 20 octobre 2023**
- **3<sup>e</sup> versement au plus tard le 20 novembre 2023**

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec madame Karine Pépin au 418 686-4040 poste 6506.

**Site de l'école pour les documents de la rentrée :**

<https://ecole-secondairerogercomtois.cssc.gouv.qc.ca/rentree-scolaire/>

**Site du portail-parents (disponible dans la première semaine d'août seulement) :**

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

**Information 2023-2024 : Soutien financier aux programmes et projets particuliers au secondaire** (mesure annoncée par le ministre de l'Éducation) : les frais de tous les programmes pédagogiques particuliers dans les écoles publiques secondaires (pour notre école : Intégra-TIC, PEI et profil football (excluant le parascolaire)) seront assumés par les écoles, **jusqu'à concurrence de 300 \$**. Un crédit apparaîtra à l'état de compte de votre enfant à cet effet.

Merci de votre habituelle collaboration.

Stéfanie Gaudreault,  
gestionnaire administrative

**ATTENTION** : Pour les familles qui comptent plusieurs enfants, chaque enfant a son propre numéro de référence. Les factures doivent donc être payées séparément.

\* **PAR INTERNET** : Vous pouvez payer par Internet via votre institution financière en utilisant le fournisseur **CSS de la CAPITALE - ÉCOLE** et le numéro de référence à 20 positions. Prévoir de 2 à 3 jours pour la réception de votre paiement par l'école.

Le 30 juin 2023

École secondaire Roger-Comtois,

Bonjour à toi et à tes parents!

Un petit mot pour vous présenter **les services de santé** disponibles à l'école secondaire.

L'infirmière présente à l'école secondaire est une employée du CIUSSSCN. Elle collabore à la promotion de la santé et à assurer la sécurité des élèves à l'école selon les besoins particuliers de chacun. Elle a également pour mandats la prévention des grossesses et des ITSS<sup>1</sup> à l'adolescence.

Dans le cadre de ces mandats, l'infirmière peut donc...

- Évaluer et orienter les élèves pour diverses problématiques bio-psycho-sociales (dépression, stress, anxiété, idées noires);
- Donner de l'information générale ainsi que sur la sexualité et la contraception lors d'entrevues individuelles ou en groupes classes;
- Démarrer un moyen contraceptif;
- Donner la pilule du lendemain;
- Intervenir pour les douleurs menstruelles et autres problèmes gynécologiques;
- Procéder à des tests de grossesse;
- Évaluer et procéder aux dépistages des ITSS<sup>1</sup>;

Pour les élèves de moins de 14 ans, une autorisation parentale est nécessaire pour une consultation avec l'infirmière.

***Les exemptions d'éducation physique pour quelque motif que ce soit doivent TOUJOURS être accompagnées d'un billet de médecin.***

***« L'infirmière de l'école N'EST PAS la première répondante pour les premiers soins et les malaises divers »***

Ce sont les **surveillants éducateurs** qui ont ce mandat. Ils référeront à l'infirmière si nécessaire pour des situations particulières.

---

<sup>1</sup> ITSS : Infection transmissible sexuellement et par le sang.

**« Va toujours voir le surveillant éducateur en premier en cas de blessure ou de malaise »**

- Ils sont toujours présents sur les heures de classe;
- Ils sont au courant des élèves porteurs de problèmes de santé particuliers;
- Ils sont formés pour les premiers soins et contacteront les parents au besoin.

Par ailleurs...

L'école secondaire est un milieu où l'élève est reconnu, comme responsable et plus autonome en ce qui concerne sa santé...

- Tu peux garder avec toi, dans ton casier, des analgésiques (Tylenol, Advil ou tout autre médicament divers) en cas de besoin;
- Les élèves à risque de réactions allergiques importantes sont **responsables** d'avoir leur auto-injecteur d'épinéphrine (Epipen, allerject ou Emerade) en tout temps sur eux ou dans leur étui à crayon. Plusieurs personnes sont en mesure de t'aider si besoin.

Afin de maintenir un environnement sain et sécuritaire pour les élèves, veuillez transmettre à l'école les situations de santé physique ou psychologique qui peuvent nécessiter une intervention ou des adaptations sur les heures de classe.

**LE TOUT EST TRAITÉ CONFIDENTIELLEMENT!**

En tout temps, vous devez procéder à la mise à jour de la fiche santé auprès du secrétariat de l'école ou de l'infirmière si votre état de santé change en cours d'année.

Bonne année 2023-2024!

Manon Daigle, infirmière clinicienne  
418-686-4040 poste 6550 local 1080